

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
24 octobre 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°10-11

**Echange de terrains
Commune-Procobois**

L'an deux mille seize et le sept novembre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société QUADRAN a installé une centrale photovoltaïque sur un ensemble de terrains qu'elle loue à la Commune de BousSENS.

Monsieur le Maire ajoute que pour des raisons techniques une partie des panneaux solaires empiètent sur une parcelle appartenant à la société Procobois. Monsieur le Maire indique qu'un accord amiable a été conclu entre la Commune et la société Procobois, pour réaliser un échange à valeurs égales.

Il précise que Monsieur Francesconi, expert-géomètre à Salies du Salat, a réalisé le bornage sur le terrain afin de concrétiser l'échange, qu'il présente au Conseil Municipal.

Ce projet prévoit la cession par la Commune à la société Procobois d'une partie de la parcelle 1127 section B, qui appartient à la Commune, soit 344m² et la cession par la société Procobois à la Commune d'une partie de la parcelle 1129 section B, qui lui appartient, soit 310 m².

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de permettre l'implantation de la centrale photovoltaïque demandée par la société QUADRAN ;
-
- de valider la cession par la Commune à la société Procobois d'une partie de la parcelle 1127 section B, soit 344m² et la cession par la société Procobois à la Commune d'une partie de la parcelle 1129 section B, soit 310 m²;
-
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 10 novembre 2016

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 14 novembre 2016

Le Maire,
SANS

